

Pôle communication

Mardi 7 septembre 2021



POINT DE SITUATION

Après l'apparition de cas autochtones de Covid-19 en Nouvelle-Calédonie, un confinement de 15 jours a débuté ce mardi 7 septembre midi. Il s'agit d'une décision concertée, prise avec les partenaires institutionnels et l'État. Le gouvernement travaille à la gestion de la crise sanitaire avec les provinces, le Congrès, le sénat coutumier et impliquera dès aujourd'hui les partenaires sociaux.

POINT SANITAIRE DU MARDI 7 SEPTEMBRE, 15 HEURES





Sept cas positifs locaux de Covid-19 ont été détectés depuis lundi 6 septembre. La présence du variant Delta est confirmée.

Ces sept cas positifs sont isolés au Médipôle, dont 1 en réanimation.

Six sont symptomatiques (toux, nez qui coule, perte de l'odorat, fièvre), et un – vacciné – est asymptomatique. Pour rappel, le vaccin protège des formes graves de Covid-19, pas de la contamination. Dans ce cadre, le confinement de 15 jours qui débute est le même pour tous, vaccinés comme non vaccinés.

Les investigations sont en cours, des cas contact ont été identifiés et isolés à l'hôtel ou à leur domicile.

Compte tenu du nombre de cas locaux détectés et de l'absence de relations entre eux ou de voyages préalables, on peut considérer que le virus circule dans la population depuis plusieurs jours.

Les personnes présentant des symptômes doivent contacter leur médecin traitant, s'auto-isoler et attendre le déploiement des centres de dépistage qui est en cours.

CONFINEMENT

Il vise deux objectifs:

- 1. contrôler et freiner la contamination afin d'éviter les cas graves ;
- 2. accélérer la vaccination pour atteindre au moins 50 % de la population vaccinée afin d'amortir le choc sur le système hospitalier.

Les gestes barrière doivent redevenir des automatismes dans la vie quotidienne. Ils sont indispensables, tout comme le port du masque hors du domicile dès 11 ans, pour freiner le variant Delta hautement contagieux.

Le respect du confinement est également essentiel. Les Calédoniens ne doivent se déplacer que dans les cas autorisés et munis d'une attestation de déplacement et d'une pièce d'identité.

VACCINATION

De nombreux Calédoniens se sont déjà présentés dans les centres de vaccination depuis ce matin. Ce mouvement doit se poursuivre, la Nouvelle-Calédonie dispose de suffisamment de doses pour vacciner tous ceux qui se présenteront dans les centres de vaccination et les vaccinodromes de grande envergure ou de proximité qui vont être mis en place.

Le haut-commissariat a confirmé l'approvisionnement en vaccins au titre de la solidarité nationale.

Demain, à 14 heures, le point presse sera dédié à la vaccination.

LES MODALITÉS DU CONFINEMENT

Comme lors des précédents confinements, un arrêté conjoint signé par le président du gouvernement et le haut-commissaire détaille les activités autorisées et les conditions de déplacement. Ces informations sont également en ligne sur le site du gouvernement www.gouv.nc/coronavirus

Les magasins non essentiels sont fermés. Seules 25 activités sont autorisées par dérogation, dans le



respect des gestes barrière, de la distanciation et du port du masque: pharmacies, magasins d'alimentation, banques, stations-services, etc. La liste complète est en ligne sur le site du gouvernement www.gouv.nc/coronavirus

Certains établissements sont strictement fermés sans aucune dérogation : musées et établissements culturels et sportifs, restaurants et traiteurs (sauf en cas de vente à emporter), débits de boissons à consommer sur place, bars, discothèques, salles de jeux, casinos, bingos, nakamals, salles de spectacles et cinémas.

Les secteurs qui ne sont pas en contact avec le public, tels que le BTP, peuvent exercer dans le respect des gestes barrières, de la distanciation et du port du masque.

L'économie n'est pas paralysée, elle doit se poursuivre avec prudence.

Les entreprises ayant besoin d'information peuvent appeler le 26 63 26.

ATTESTATIONS DE DÉPLACEMENT

Pour rappel, tous les déplacements sont interdits, cette disposition doit être respectée strictement.

Les déplacements ne sont possibles que dans certains cas et uniquement à condition d'être munis d'une attestation professionnelle de déplacement ou d'une attestation de déplacement dérogatoire disponible sur le site gouv.nc/coronavirus et d'une pièce d'identité.

L'attestation de déplacement dérogatoire numérique est également disponible summerique est également disponible est é

Remplissez et générez l'attestation : un fichier au format PDF s'affichera ou s'enregistrera dans le répertoire de votre téléphone. Vous devrez présenter ce fichier en cas de contrôle.

Pour les personnes qui ne sont pas connectées, des attestations seront également disponibles dans les communes et dans certains journaux.

TRANSPORTS

Tous sont suspendus, à l'exception du réseau Tanéo.

Les vols internationaux de passagers sont suspendus, à l'exception des evasan et du transport des personnels médicaux. Les transports domestiques terrestres et maritimes seront suspendus ce soir à minuit.

Les personnes bloquées à l'extérieur, notamment les étudiants en Métropole ou celles qui n'ont pas pu regagner les îles Loyauté, seront repositionnées en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Selon les disponibilités budgétaires, une aide exceptionnelle pour les personnes bloquées hors de Nouvelle-Calédonie sera mise en place.

Les vols de fret sont maintenus selon le programme habituel. Les approvisionnements sont donc assurés.



SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

Des réunions sont en cours afin de définir les aides possibles : chômage partiel, report ou exonérations de charges et aides diverses.

L'État sera sollicité dans ce cadre, comme lors des précédents confinements.

SOLIDARITÉ ET ÉDUCATION

Accueil des SDF

Le dispositif d'accueil sera réactivé jeudi au foyer Jean-Calvin (internat de la FELP). 30 personnes pourront y être accueillies, testées et vaccinées.

Enseignement

La continuité pédagogique va se mettre en place. Des documents numériques ou papier seront fournis aux élèves par leurs établissements. L'attestation de déplacement permet aux parents d'aller récupérer ces documents.

Le confinement n'a pas d'impact, pour le moment, sur le calendrier des examens.

Accueil des enfants des personnels prioritaires

Ce dispositif sera réamorcé afin d'accueillir les enfants dont les parents exercent une profession prioritaire. La liste des établissements d'accueil (écoles, collèges et crèches dans les provinces Nord et Sud) sera diffusée prochainement, ainsi que la liste des professions éligibles.

CONTACTS UTILES ET INFOS PRATIQUES

Ne pas appeler le 15, sauf en cas d'urgence.

Questions relatives au Covid-19 ou en cas de symptômes : 05 02 02 (8 h à 17 h, du lundi au vendredi)

Questions relatives aux règles de confinement : $26\ 63\ 26\ (8\ h\ à\ 16\ h)$ ou pref-covid19@nouvelle-caledonie.gouv.fr